



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 25651

Texte de la question

M. Philippe Vasseur interroge sur la modification du décret n° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. Il lui demande s'il a mesuré les risques qu'engendrent la distribution et l'administration de médicaments aux personnes âgées ou handicapées par des personnels salariés non compétents car non qualifiés pour des soins infirmiers.

Texte de la réponse

La réforme du décret n° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier est engagée. Un groupe de travail a été constitué afin de recueillir les préoccupations et les propositions de réforme de l'ensemble des parties intéressées. Les travaux devraient aboutir, vers la fin de l'année 1999, à la modification de certaines dispositions du décret de compétence des infirmiers dans le sens d'une meilleure adaptation aux réalités actuelles de l'exercice de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vasseur](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25651

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1031

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1935